

Commune de
VILLEY LE SEC



Département de
MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de
TOUL

PRÉF. 54
130426

ARRETE DU MAIRE N° 04/2026 **REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Le Maire de VILLEY LE SEC,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2212-1 et L 2212-2),
Vu l'article R610-5 du code Pénal,
Vu les travaux d'installation d'un branchement au 2 Rue de la Géologie
Les travaux sont prévus du 13/04 au 13/05/2026
Les travaux sont réalisés par la société OFTP - BRULEY 54200

ARRETE

Article 1^{er} : Une voie de la rue de la Géologie sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit sur la voie concernée.

Article 2 : L'entreprise posera toute la signalisation et les protections nécessaires à la sécurité de tout véhicule et des piétons. Elle veillera à leur entretien.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 4 : Ampliation à :

- Préfecture de Meurthe et Moselle, contrôle de légalité
- Affichage à Villey le Sec
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Toul

Fait à VILLEY LE SEC le 09 avril 2026

Ghislain HAZARD, Maire.

